

**ARCINS- ARSAC- CANTENAC- CUSSAC-FORT-MEDOC –LABARDE -LAMARQUE  
– LUDON- MACAU -MARGAUX - LE PIAN-MEDOC – SOUSSANS**

L'an deux mille onze, le 28 AVRIL , le Conseil de la Communauté de Communes MEDOC-ESTUAIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ARSAC, sous la présidence de M. Jean-Gérard DUBO,

Secrétaire de séance : Guy MOREAU

Date de convocation du Conseil communautaire : 11 avril 2011

**Etaient présents :**

- ARCINS : Claude GANELON, Daniel PARABIS
  - ARSAC : Gérard DUBO, Nadine DUCOURTIOUX, Michel HAUTIER, Aline SALLEBERT
  - CANTENAC : Eric BOUCHER, Roger DEGAS, Fabienne OUVRARD
  - CUSSAC : Dominique FEDIEU pouvoir à Jean-Luc NABET, Emile MEDINA, Jean-Luc NABET
  - LABARDE : Liliane MONNEREAU, Gil PILONORD
  - LAMARQUE : Dominique SAINT MARTIN, Michel SEGUIN
  - LUDON-MEDOC : Joseph FORTER, Benoît SIMIAN, Roland HEBRARD, Martine VALLIER, Jean-Pierre LAMY
  - MACAU : Chrystel COLMONT-DIGNAU, Sylvain LALANNE, Philippe MARQUIS MARCELLIN, Marie-Claudette DARASPE
  - MARGAUX : Jacqueline DOTTAIN, Serge FOURTON, Guy MOREAU
  - LE PIAN-MEDOC : Didier MAU, Christian VELLA, Virginie GARNIER, Anne-Marie BENTEJAC, Josette JEGOU, Michel LANCADE, Annick MORA, Bernard FRAICHE
  - SOUSSANS : Pierre-Yves CHARRON, Ludovic LALANDE pouvoir à Pierre-Yves CHARRON
- Absent, excusé : Pascal GALLEGO**

**Concerne : 2011-2804-20 RENOUELEMENT CONTRAT ENFANCE JEUNESSE - ORIENTATIONS**

Le CEJ est arrivé à son terme le 31 décembre 2010. La Communauté de Communes et ses partenaires institutionnels, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et la Mutuelle Sociale Agricole (MSA) élaborent le nouveau CEJ dont la période s'étend de 2011 à 2014.

Pour mener à bien ce renouvellement, différentes actions doivent être menées :

- Réalisation d'un diagnostic selon la grille de travail proposée par les partenaires,
- Reprise des actions préalablement inscrites dans le CEJ initial, sous forme de fiche actions,
- Vérification des données Prestation de Service Ordinaire (PSO) de 10,
- Finalisation du diagnostic et de l'évaluation pour les mois de juillet, août,

- Finalisation et transmission à la CdC du contrat au 1<sup>er</sup> septembre pour avis,
- Présentation du document aux Groupes de Travail de ce projet entre le 1<sup>er</sup> et le 21 septembre,
- Présentation en Bureau le 22 septembre
- Validation par le Conseil Communautaire le 6 octobre

Les nouvelles actions devront impérativement être proposées avant le 15 juin. Elles vont faire l'objet d'un travail approfondi dans les Groupes de Travail concernés. Certaines orientations ont été évoquées. Elles vont vous être présentées. Bien entendu, elles devront être affinées.

### 1) ENFANCE :

En 2010, pour 69 places agréées, il y avait 161 enfants qui fréquentaient nos deux structures multi accueil et la micro crèche.

Pour la rentrée 2011, il y a :

- A Petits Pas : 21 nouvelles familles soit 39 enfants inscrits,
- Petits Bouchons : 11 nouvelles familles soit 27 enfants inscrits,
- Picoti : 4 nouvelles familles soit 14 enfants inscrits.

Ces chiffres s'entendent hors accueil occasionnel.

Au mois de mars 2011, il restait une liste d'attente de 84 demandes d'inscription.

Même si nous n'arriverons jamais à répondre à l'ensemble des besoins, il paraît essentiel d'inscrire dans le prochain Contrat Enfance Jeunesse:

- une extension des structures « A Petits Pas » et des « Petits Bouchons »
- la réalisation d'une nouvelle micro crèche à LAMARQUE au vu des résultats du diagnostic réalisé pour PICOTI.

Il vous est proposé ce soir de retenir ces orientations qui bien entendu seront précisées lors des réunions du Groupe de Travail.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après avoir entendu le présent rapport, à l'unanimité,

► **décide** de retenir au titre des projets Petite Enfance, pouvant être inscrits dans le prochain CEJ :

- une extension des structures « A Petits Pas » et des « Petits Bouchons »
- la réalisation d'une nouvelle micro crèche à LAMARQUE.

Ces orientations seront précisées lors des réunions du Groupe de Travail.

## **2) JEUNESSE**

**En 2005**, pour 85 jours d'ouverture des CLSH, le bilan annuel était le suivant :

- pour les moins de 6 ans : 7 773 jours actés enfants
  - pour les plus de 6 ans : 11 769 jours actés enfants
- Environ 219 enfants/jour étaient accueillis.

**En 2010**, il y a eu 97 jours d'ouverture d'ALSH, soit 12 jours de plus qu'en 2005, pour répondre aux besoins des familles. Le bilan annuel est le suivant :

- pour les moins de 6 ans : 13 690 jours actés enfants
  - pour les plus de 6 ans : 17 845 jours actés enfants
- Environ 325 enfants/jour ont été accueillis.

Depuis mai 2010, le mercredi, un peu plus de 400 enfants fréquentent les ALSH.

Cet accroissement de l'effectif lié tant à une demande des familles qu'à une qualité certaine de nos services nécessitent qu'une réflexion soit menée sur les besoins d'extension des locaux actuels avec une participation financière de la Communauté de Communes ou sur la réalisation de nouveaux locaux.

Des actions sont déjà menées pour les jeunes, de nouvelles actions doivent pouvoir être engagées au regard de celles qui auront été retenues par le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD).

L'intégration de l'Accueil Péri Scolaire (APS) et l'inscription, au niveau intercommunal, des formations au Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateurs (BAFA) et au Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur (BAFD), formations initialement inscrites au niveau communal pourront s'inscrire dans le CEJ.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après avoir entendu le présent rapport, à l'unanimité,

► **décide** de retenir au titre des projets Jeunesse, pouvant être inscrits dans le prochain CEJ :

- la reconduction des actions déjà menées dans les ALSH, en prenant en compte l'augmentation des capacités d'accueil des différents centres,
- toute action nouvelle en faveur des jeunes de 12 à 17 ans ainsi que celles qui auront été retenues dans le cadre du CISPD,
- les besoins d'extension des locaux actuels avec une participation financière de la Communauté de Communes ou la réalisation de nouveaux locaux, pour les ALSH,

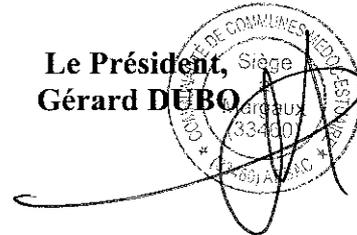
- l'intégration de l'Accueil Péri Scolaire (APS) et de l'inscription, au niveau intercommunal, des formations au Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateurs (BAFA) et au Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur (BAFD), formations initialement inscrites au niveau communal,

Il appartiendra au Groupe de Travail « Jeunesse » de débattre de ces projets

*Certifié exécutoire :  
Reçu en Sous-Préfecture le  
Publié ou notifié le*

Pour copie conforme  
Arsac, le 28 avril 2011

**Le Président, Siége  
Gérard DUBO**



### Acte à classer

DL11-2804-20

1	2	3	4	5	6
En préparation	Pour signature	Prêt à transmettre	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2011-05-04T11-06-07.01 ( M40081792 )

Identifiant unique de l'acte : 033-243301447-20110428-DL11-2804-20-DE ( Voir l'accuse de réception associé )

Objet de l'acte : Renouvellement contrat enfance jeunesse - Orientations

Date de décision : 28/04/2011



Nature de l'acte : Delibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de compétences  
9.1. Autres domaines de compétences des communes

Acte : 20.PDF

Préparé	Le 04/05/11 à 10:12	Par <u>TREMBLIER Karine</u>
Transmis	Le 04/05/11 à 11:08	Par <u>PERIER Jean-Marc</u>
Accusé de réception	Le 04/05/11 à 11:19	